

Fiche d'information

Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial

« Le commerce international est la clé d'un développement réussi et durable des nations du monde entier. Une initiative visant à sécuriser cet environnement à l'échelle mondiale tout en favorisant la circulation de marchandises licites devrait bénéficier d'un soutien massif et inconditionnel de toutes parts. »

--- Michel Danet, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes

Les prémisses

Le commerce mondial est l'un des moteurs essentiels de la prospérité économique. Le système commercial mondial peut à tout moment faire l'objet d'une exploitation terroriste qui porterait gravement atteinte à l'ensemble de l'économie mondiale. Le monde a donc besoin d'une stratégie reconnue pour lutter contre l'utilisation du système commercial mondial par les milieux terroristes, sans toutefois compromettre la circulation des marchandises.

Pour renforcer les pratiques et les programmes existants et aller au-delà, les Membres de l'OMD ont développé le Cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes en matière de commerce international.

La mise en œuvre du Cadre de normes apporterait uniformité et prévisibilité à l'environnement commercial international en préservant de bout en bout la sécurité de la chaîne logistique et en facilitant le passage en douane des marchandises légitimes.

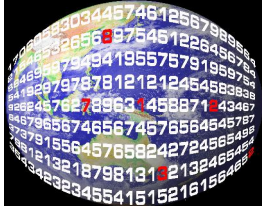

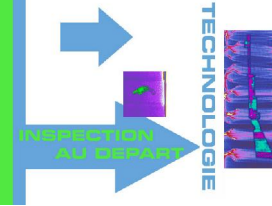

Les objectifs

Le Cadre de normes vise :

- à établir des normes qui **assurent la sécurité de la chaîne logistique et la facilitation de la circulation internationale de marchandises** ;
- à rendre possible une **gestion intégrée de la chaîne logistique pour tous les modes de transport** ;
- à **améliorer les capacités des administrations des douanes** à relever les défis et à tirer parti des opportunités du 21^{ème} siècle ;
- à **renforcer les relations entre les administrations des douanes** afin d'améliorer leur capacité à déceler les envois à haut risque ;
- à **promouvoir la coopération** entre la communauté douanière et les entreprises ;
- à **préconiser la circulation ininterrompue des marchandises** le long de chaînes logistiques internationales sécurisées.

Les principes clés

Le Cadre de normes de l'OMD a été développé autour de quatre principes :

			
<p>Renseignements électroniques préalables</p>	<p>Gestion de risques</p>	<p>Inspection au départ</p>	<p>Partenariat avec les entreprises</p>
<p>Harmoniser les renseignements préalables de la déclaration de chargement qui doivent être transmis par voie électronique pour les envois à l'arrivée, au départ et en transit.</p>	<p>Appliquer une démarche cohérente de gestion des risques afin de lutter contre les menaces en matière de sécurité.</p>	<p>Inspection au départ des conteneurs et du fret à haut risque en utilisant de préférence du matériel de détection non intrusif.</p>	<p>La douane offrira des avantages aux entreprises qui respectent les normes minimales en matière de sécurité de la chaîne logistique et appliquent les pratiques conseillées.</p>

Les piliers

Le Cadre de normes de l'OMD repose sur un double pilier :

- le réseau douane-douane,
- les partenariats douane-entreprises.

Ce double pilier présente de nombreux avantages. Il comprend un jeu de normes qui sont regroupées de manière à en **garantir une compréhension aisée et une mise en oeuvre rapide à l'échelon international**.

Les avantages

Le présent Cadre offre une nouvelle plate-forme consolidée qui **renforcera le commerce mondial, améliorera la sécurité contre le terrorisme et intensifiera la contribution de la douane et des partenaires commerciaux au bien-être économique et social des nations**. Il améliorera la capacité de la douane à détecter et à traiter les envois à haut risque et rendra plus efficace la gestion des marchandises, tout en accélérant leur dédouanement et leur mainlevée.

La mise en oeuvre

Afin de faciliter la mise en oeuvre progressive du Cadre de normes, la communauté douanière internationale a décidé de suivre une **approche graduelle**. Le cadre sera mis en oeuvre par étapes en fonction de la capacité de chaque administration et des dispositions législatives du pays. Pour ce faire, l'OMD s'efforcera d'aider chaque Membre à **déterminer ses besoins en matière de renforcement des capacités** et de lui suggérer les solutions possibles. Ces initiatives de renforcement des capacités intégreront également des considérations liées à l'éthique douanière et au développement de la formation.